

PROCÉDURE DE GESTION DE LA COVID-19 EN ÉCOLE OU EN ÉTABLISSEMENT

En cas d'apparition d'un symptôme évoquant la COVID-19 : infection respiratoire aigüe avec fièvre supérieure à 38°C, asthénie, myalgies, céphalées, diarrhée, altération de l'état général, perte du goût, perte de l'odorat

- 1 ISOLER** la personne à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée, dans l'attente du retour à domicile ou de la prise en charge médicale. S'il s'agit d'un élève, il est placé sous la surveillance d'un adulte et à partir de 6 ans, il doit porter un masque.
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le 112 ou pour les personnes malentendantes, le 114.
- 2 APPELER** sans délai les responsables légaux de l'élève pour qu'ils viennent le chercher.
- 3 RAPPELER** la procédure à suivre, à savoir :
 - Éviter les contacts et respecter les gestes barrières
 - Appeler le médecin traitant et à défaut, le 116 117
 - Ne pas se rendre directement dans un cabinet médical
- 4 ÉVINCER** la personne de l'école ou de l'établissement et lui demander de s'isoler jusqu'à ce qu'elle consulte un médecin.

Dans l'attente de l'avis médical, les activités scolaires de l'école ou de l'établissement se poursuivent en respectant avec attention les mesures du protocole sanitaire.

CONSULTATION MÉDICALE

DIAGNOSTIC POSSIBLE DE LA COVID-19

Réalisation d'un test par RT-PCR au niveau des fosses nasales

RÉSULTAT POSITIF

L'élève ou le personnel ne doit pas retourner à l'école ou dans son établissement scolaire avant le délai défini par son médecin, au plus tôt 7 jours après le test (ou le début des symptômes).

RÉSULTAT NÉGATIF



RETOUR À L'ÉCOLE

DIAGNOSTIC DIFFÉRENT DE LA COVID-19

RETOUR À L'ÉCOLE

si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si absence de fièvre).

ENQUÊTE CONTACT TRACING (partenariat Éducation nationale / ARS)

Les cas « contact à risque » sont informés par l'ARS dans les meilleurs délais de la nécessité de consulter un médecin de ville et d'effectuer un test virologique par RT-PCR.

Réalisation d'un test par RT-PCR

RÉSULTAT POSITIF

L'élève ou le personnel ne doit pas retourner à l'école ou dans son établissement scolaire avant le délai défini par son médecin, au plus tôt 7 jours après le test (ou le début des symptômes).

POURSUITE DE L'ENQUÊTE AUTOUR DU CAS POSITIF
PAR LE MÉDECIN INSPECTEUR DE L'ARS

RÉSULTAT NÉGATIF

RETOUR À L'ÉCOLE

Le personnel ou l'élève est autorisé à revenir dans son école ou son établissement scolaire, sur production du résultat du test au MCTD.

Il est rappelé que toute personne qui présente des symptômes de la COVID-19 ne doit pas se présenter dans son école ou son établissement.

Informations : <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19>